

Cadre

Règle 50 – consultation des athlètes

Contexte

En 2019, la commission des athlètes du CIO a consulté la communauté mondiale des athlètes lors de la rédaction des [Lignes directrices relatives à la Règle 50](#), qui ont ensuite été publiées en janvier 2020. Ces lignes directrices visent à clarifier les possibilités actuellement à la disposition des athlètes pour exprimer leurs points de vue aux Jeux Olympiques, et les cas où il n'est pas approprié de le faire.

Il est déjà possible de s'exprimer durant les Jeux Olympiques dans les espaces et circonstances suivantes : dans les zones mixtes sur les sites olympiques ; lors des conférences de presse et interviews ; dans les médias traditionnels et numériques ou autres plateformes. Les points de vue exprimés dans ces espaces doivent cependant toujours être respectueux et en accord avec les valeurs olympiques.

En juin 2020, la commission exécutive du CIO a publié une résolution contre la discrimination dans laquelle ladite commission soutient la proposition de la commission des athlètes du CIO de mener une consultation auprès des athlètes sur les marques de protestation de leur part et la non-discrimination.

Soutenir la liberté d'expression

La consultation des athlètes vise à recueillir un retour d'information sur les lignes directrices actuelles à la lumière des développements de ces derniers mois, et fait suite à la résolution de la commission exécutive du CIO concernant le racisme et l'inclusion, [publiée le 10 juin](#), qui offre un soutien total à la commission des athlètes du CIO dans la conduite de ce processus.

La commission des athlètes et le CIO soutiennent pleinement la liberté d'expression. Et cette position est soulignée dans la [Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes](#), qui définit le premier droit ainsi : "Faire du sport et concourir sans faire l'objet de discriminations en raison de la race, de la couleur, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la langue, de l'opinion politique ou autre, de l'origine nationale ou sociale, de la fortune, de la naissance ou de toute autre considération immuable".

Le [comité de pilotage](#) qui a conduit le projet de rédaction de la Déclaration des athlètes, lequel se compose de 19 membres représentants du Mouvement olympique (dont deux membres seulement font partie de la commission des athlètes du CIO), s'est réuni récemment pour discuter de ce sujet. Nous nous félicitons du fait que les membres de ce comité nous accorderont leur appui dans le processus de consultation des athlètes.

Objectif et responsabilités

L'objectif général est pour la commission des athlètes du CIO de consulter la communauté des athlètes et explorer les autres moyens éventuels de permettre aux athlètes olympiques d'exprimer leur appui aux principes inscrits dans la Charte olympique, notamment durant les Jeux Olympiques et dans le respect de l'esprit olympique.

La proposition finale sera soumise par la commission des athlètes du CIO à la commission exécutive.

Menée par : la commission des athlètes du CIO

Soutenue par : le comité de pilotage chargé de la Déclaration des athlètes, les Fédérations Internationales, les associations continentales et les commissions d'athlètes des CNO.

Parmi les principales actions :

- Engager un dialogue avec les athlètes et leurs représentants dans l'ensemble du Mouvement olympique par le biais de différents moyens
- Consolider et examiner le retour d'information du réseau mondial des représentants des athlètes
- Élaborer des questions pour l'enquête qui fera partie de la consultation avec les athlètes du monde entier
- Soumettre une proposition à la commission exécutive du CIO à partir des idées résultant de la consultation.

Calendrier provisoire et livrables :

- Juillet – Octobre : dialogue continu avec les commissions d'athlètes à l'échelle mondiale
- Septembre : lancement d'une consultation qualitative auprès des athlètes et des commissions d'athlètes
- Octobre : lancement d'une enquête à la fois quantitative et qualitative en ligne auprès de la communauté mondiale des athlètes
- Novembre : analyse des résultats de l'enquête et poursuite de la discussion à travers le réseau mondial des commissions d'athlètes
- Décembre : premier rapport à la commission exécutive du CIO
- Premier trimestre 2021 : finalisation de la recommandation

(Ce calendrier est susceptible d'être modifié)